

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

25 septembre 2025

L'AMF rend hommage à Claude Nocquet, membre du Collège de l'AMF

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a appris avec tristesse le décès de Madame Claude Nocquet, membre de son Collège depuis février 2017 et membre puis présidente de la Commission des sanctions de 2003 à 2013.

Ancienne élève de l'École nationale de la magistrature, Claude Nocquet avait été magistrat à l'administration centrale du ministère de la Justice de 1973 à 1986. Durant cette période, elle avait été promue chef du bureau de la Législation par le ministre Robert Badinter et avait préparé à ses côtés l'abolition de la peine de mort et la suppression de la cour de sûreté de l'État. Elle avait ensuite été nommée au tribunal de grande instance de Paris en qualité de premier juge d'instruction, puis, en 1989, de vice-président et, en 1997, de premier vice-président. Elle avait ensuite été nommée conseiller puis doyen de la chambre criminelle de la Cour de cassation de 2003 à 2015, date à laquelle elle avait pris sa retraite.

Claude Nocquet avait intégré l'AMF en 2003, en tant que présidente de la deuxième section de la Commission des sanctions, puis elle avait été élue présidente de la Commission des sanctions en 2011.

Durant toutes ces années, Claude Nocquet a œuvré pour renforcer la transparence de la procédure de sanction et la vertu pédagogique et répressive des décisions de la Commission des sanctions. Elle avait présidé un groupe de travail qui avait donné lieu à un rapport publié en octobre 2013 contenant des propositions sur le prononcé, l'exécution de la sanction et le

post-sentenciel, dont certaines avaient été reprises par le législateur comme le relèvement des sanctions. Elle avait quitté la Commission des sanctions fin 2013.


En 2017, elle avait été nommée membre du Collège de l'AMF et avait exercé les fonctions de vice-présidente, puis de présidente de la commission consultative Épargnants. En 2024, elle avait été renouvelée au Collège de l'AMF en raison de ses compétences reconnues.

" Sa finesse d'esprit, sa rigueur, son agilité, ses analyses juridiques, son souci d'honnêteté intellectuelle, ses observations justes et pertinentes mais aussi sa bienveillance et son écoute, son sens de la collégialité étaient très appréciés de tous, des équipes de l'AMF comme des membres du Collège. Claude Nocquet incarnait les valeurs de justice et d'intégrité. Elle restera pour nous tous un exemple " a commenté la présidente de l'AMF, Marie-Anne Barbat-Layani.

Mots clés

GOUVERNANCE

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



COMMUNIQUÉ AMF

RAPPORT ANNUEL

28 mai 2026

L'AMF publie son rapport annuel 2025



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL

28 mai 2026

Rapport annuel de l'AMF 2025 - Lettre au président de la République



RAPPORT ANNUEL

INSTITUTIONNEL

28 mai 2026

Rapport annuel de l'AMF 2025



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02